

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 174-2014
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.899

Déposée le: 02.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 25

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Accès des victimes d'abus à une aide rapide et non bureaucratique

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier la possibilité de mettre en place une ligne d'appel cantonale qui permettrait aux victimes d'abus sexuels d'être aidées rapidement sans formalités bureaucratiques.

Développement:

L'intégrité sexuelle physique et psychique ainsi que le droit d'autodétermination qui l'accompagne doivent être préservés.

La prévention des violences sexuelles est une nécessité. Le respect de ses propres limites et de celles des autres est important.

Lorsque des abus sexuels ont eu lieu, la meilleure aide consiste à intervenir rapidement et sans formalités bureaucratiques pour apporter conseils et soutien aux victimes et ainsi les soulager un peu.